CONCOURS prévu en Mars 2022

PREPARATION (DXP65) – ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours interne, externe et 3ème concours

Epreuves d'admissibilité :

1°) Une épreuve de français consistant:
- à partir d'un texte d'ordre général, la réponse à des questions destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire et ordonner les idées principales du texte;
- des exercices destinés à évaluer les capacités du candidat en vocabulaire, orthographe et grammaire.

(Durée 1h30 – Coeff.3).

2°) L'établissement d'un tableau numérique d'après les éléments fournis aux candidats **(durée 1h00 – Coeff.3)**

Epreuves d'admission :

Deux épreuves obligatoires

1°) Un entretien visant à évaluer l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions; pour le concours interne et le 3ème concours, cet entretien tend également à apprécier l'expérience du candidat **(durée 15 mn – Coeff.3).**

2°) Une épreuve pratique de bureautique destinée à vérifier l'aptitude du candidat en matière de traitement de texte, d'utilisation d'un tableur et des technologies de l'information et de la communication **(durée 15mn – Coeff.1).**

Epreuves facultatives (1 épreuve au choix du candidat)

1°) Une épreuve écrite de langue étrangère **(durée 1h00 – Coeff. 1).**

Ou

2°) Une interrogation orale sur le domaine choisi par le candidat au moment de son inscription parmi les trois suivantes :
-notions générales de droit public;
-notions générales de droit de la famille
-notions de finances publiques

(durée 15 mn avec préparation de même durée –Coeff. 1)

Contenu de la préparation 15 jours dont 14 en présentiel		
Méthodologie de l'épreuve de Français	5	0
Méthodologie de l'épreuve de tableau numérique	5	0
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	1**

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

****des ressources complémentaires pourraient être mises à disposition pour un travail en autonomie**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

EXAMEN prévu en Mars 2022

PREPARATION (DXP40) – ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade

1°) Une épreuve écrite à caractère professionnel, portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux, et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents **(durée 1h30 – Coeff. 2).**

2°) Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivi d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni au candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve. **(durée 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coeff. 3)** .

Contenu de la préparation 11 jours dont 10 en présentiel		
Méthodologie de l'épreuve de trois à cinq questions à réponses courte à partir de documents	**6**	**0**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**0**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**2**	**1****

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**
****des ressources complémentaires pourraient être mises à disposition pour un travail en autonomie**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2022

PRÉPARATION (DXP2Z) – ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours interne et 3ème concours

Options : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé; pratiques duelles; jeux et sports collectifs; activités de pleine nature; activités aquatiques.

Épreuves d'admissibilité :

1- La rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.
(Durée 3 h; Coef.2)

2- Des réponses à des questions portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.
(Durée 3 h; Coef.1)

Épreuves d'admission :

1- Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course. (Coef.1)

2- La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives. (Préparation 30 mn; Durée de la séance 30 mn; Coef.3)
3- Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi qu'à l'encadrement.
(Durée 30 mn dont 5 mn au plus d'exposé; Coef.1)

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Contenu de la préparation 20 dont 10 jours en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie du rapport assorti de propositions opérationnelles et des entrainements	4	2,5
Méthodologies des questions et entrainements	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2022

PRÉPARATION (DXP3O) – ÉDUCATEUR DES APS PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours externe sur titres avec épreuves

Options : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé; pratiques duelles; jeux et sports collectifs; activités de pleine nature; activités aquatiques.

Épreuve d'admissibilité :

La rédaction d'un rapport, assorti de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, les sciences biologiques et les sciences humaines.
(Durée 3 h; Coef.2)

Épreuves d'admission :

1- Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course.
(Coef.1)

2- La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives. (Préparation 30 mn; Durée de la séance 30 mn; Coef.2)

3- Cette séance est suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger, se poursuivant par un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle devant permettre au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi qu'à l'encadrement.
(Durée 30 mn dont 5 mn au plus d'exposé; Coef.1)

Contenu de la préparation 15,5 dont 8 jours en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie du rapport assorti de propositions opérationnelles et des entrainements	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

* la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

EXAMEN prévu en Mars 2022

PREPARATION (DXP41) – ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves de l'examen d'avancement de grade

1°) Une épreuve écrite à caractère professionnel portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents **(durée 1h30 – Coeff. 2)**

2°) Un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivi d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales , est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à l'épreuve **(durée 15 mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coeff. 3)**

Contenu de la préparation 11 jours dont 10 en présentiel		
Méthodologie des questions à réponses courtes à partir de documents	6	0
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	2	1**

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**
****des ressources complémentaires pourraient être mises à disposition pour un travail en autonomie**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

EXAMEN prévu en Juin 2022

PREPARATION (DXP3R) – INGENIEUR TERRITORIAL 1er ALINEA

Nature des épreuves de l'examen professionnel de promotion interne

Spécialités : Ingénierie, gestion technique et architecture ; Infrastructures et réseaux ; Prévention et gestion des risques ; Urbanisme, aménagement et paysages ; Informatique et systèmes d'information

Options : Construction et bâtiment ; Centres techniques ; Logistique et maintenance ; Voirie, réseaux *divers (VRD)* ; Déplacements et transports ; Sécurité et prévention des risques ; Hygiène, laboratoires, qualité de l'eau ; Déchets, assainissement ; Sécurité du travail ; Urbanisme ; Paysage, espaces verts ; Systèmes d'information et de communication ; Réseaux et télécommunications ; Systèmes d'information géographiques.

Epreuves d'admissibilité :

1°) Rédaction à partir d'éléments d'un dossier remis au candidat, d'une note faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse de l'intéressé **(durée : 4h00 – Coef. 3)**

2°) Projet ou étude portant sur l'une des options choisies par le candidat au moment de son inscription **(durée 4h00 – Coef. 5)**

Epreuve d'admission :

Un entretien portant sur l'expérience professionnelles, les connaissances et les aptitudes du candidat. Cet entretien consiste dans un premier temps, en un exposé du candidat sur son expérience professionnelle. L'entretien vise ensuite à apprécier sa capacité à analyser son environnement professionnel ainsi que son aptitude à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un ingénieur **(durée : 40 mn dont 10 mn au plus d'exposé – Coef. 5)**

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Contenu de la préparation 19,5 jours dont 9 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	**1**	**0,5**
Méthodologie de l'épreuve de note avec propositions opérationnelles	**4**	**3**
Méthodologie de l'épreuve de projet ou étude	**1**	**2,5**
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**2***	**0,5**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**1**	**4**

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Avril 2022

PREPARATION (DXP3S) – TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours interne et de 3ème concours

10 spécialités :

Bâtiments, génie civil
Réseaux, voirie et infrastructures
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Aménagement urbain et développement durable
Déplacements, transports
Espaces verts et naturels
Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Services et interventions techniques
Métiers du spectacle
Artisanat et métiers d'art

Epreuves d'admissibilité :

1°) La rédaction d'un rapport technique assorti de propositions opérationnelles portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée 3h00 – Coeff. 1)**

2°) Une étude de cas portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée 4h00 – Coeff)**

1) Epreuve d'admission :

Interne : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée totale de l'entretien 20 mn– Coeff. 1)**

3ème concours : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement territorial **(durée totale de l'entretien 20 mn dont 5mn au plus d'exposé – Coeff. 1)**

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Contenu de la préparation 20 jours dont 10 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'épreuve d'étude de cas	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Avril 2022

PREPARATION (DXP3T) – TECHNICIEN PRINCIPAL TERRITORIAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours externe

10 spécialités :

Bâtiments, génie civil
Réseaux, voirie et infrastructures
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Aménagement urbain et développement durable
Déplacements, transports
Espaces verts et naturels
Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Services et interventions techniques
Métiers du spectacle
Artisanat et métiers d'art

1°) Epreuve d'admissibilité :

La rédaction d'un rapport technique assorti de propositions opérationnelles portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée 3h00 – Coeff. 1)**

2°) Epreuve d'admission :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois **(durée 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coeff. 1)**

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport avec propositions opérationnelles	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Avril 2022
PREPARATION (DXP3U) – TECHNICIEN

Nature des épreuves du concours interne et 3ème concours

10 spécialités :

Bâtiments, génie civil
Réseaux, voirie et infrastructure
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Aménagement urbain et développement durable
Déplacements, transports
Espaces verts et naturels
Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Services et interventions techniques
Métiers du spectacle
Artisanat et métiers d'art

Epreuve d'admissibilité :

Elaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée 3h00 – Coeff. 1)**

Epreuve d'admission :

Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emploi, notamment dans la spécialité choisie par le candidat **(durée 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coeff. 1)**

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Contenu de la préparation 14,5 jours dont 7 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de rapport à partir d'un dossier	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées
Juillet 2020

CONCOURS prévu en Avril 2022
PREPARATION (DXP3V) – TECHNICIEN

Nature des épreuves du concours externe

10 spécialités :

Bâtiments, génie civil
Réseaux, voirie et infrastructures
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration
Aménagement urbain et développement durable
Déplacements, transports
Espaces verts et naturels
Ingénierie, informatique et systèmes d'information
Services et interventions techniques
Métiers du spectacle
Artisanat et métiers d'art

1°) Epreuve d'admissibilité :

Une épreuve écrite consistant en des réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt **(durée 3h00 – Coeff. 1)**

2°) Epreuve d'admission :

Une épreuve orale consistant en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat **(durée 20 mn dont 5 mn au plus d'exposé – Coeff. 1)**

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen et de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Contenu de la préparation 13,5 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de questions à partir d'un dossier	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition des différents pictogrammes utilisés

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2021

PREPARATION (DXP16) – ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du 3ème concours

Épreuve d'admissibilité :

Série de trois à cinq questions à réponse courte posées à partir d'un dossier succinct remis aux candidats portant sur les problèmes susceptibles d'être rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles dans l'exercice de ses fonctions.

Durée : 2 heures ; coefficient 1.

Épreuve d'admission :

Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 10 jours dont 9 jours en présentiel		
Méthodologie de l'épreuve de trois à cinq questions à réponse courte à partir d'un dossier	3	0
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	4	1**

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**
****des ressources complémentaires pourraient être mises à disposition pour un travail en autonomie**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2021
PREPARATION (DXP88) – ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature des épreuves du concours externe

Épreuve d'admissibilité :
Réponse à vingt questions à choix multiple portant sur des situations concrètes habituellement rencontrées par les membres du cadre d'emplois dans l'exercice de leurs fonctions.
Durée : 45 minutes ; coefficient 1.

Épreuve d'admission :
Entretien permettant d'apprécier l'aptitude du candidat et sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que ses connaissances de l'environnement professionnel dans lequel il sera appelé à exercer ses fonctions.
Durée : 15 minutes ; coefficient 2.

Contenu de la préparation 9 jours dont 8 jours en présentiel		
Méthodologie de l'épreuve de questionnaire à choix multiple	2	0
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	4	1**

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**
****des ressources complémentaires pourraient être mises à disposition pour un travail en autonomie**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Juillet 2020

CONCOURS prévu en Octobre 2021
PREPARATION (DXP13) – ATSEM PRINCIPAL DE 2ème CLASSE

Nature de l'épreuve du concours interne

Épreuve d'admission :

Entretien débutant par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle et des compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel.

Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve.

Cet entretien se poursuit par une conversation visant à apprécier, le cas échéant sous forme de mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes les plus fréquemment rencontrés par un agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé.

Contenu de la préparation 8 jours dont 7 jours en présentiel		
Méthodologie de l'entretien avec le jury	**3**	**0**
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	**4**	**1***

***des ressources complémentaires pourraient être mises à disposition pour un travail en autonomie**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

EXAMEN prévu en Janvier 2022

PREPARATION (DXP1T) – EDUCATEUR APS

Nature de l'épreuve de l'examen promotion interne :

Épreuve d'admissibilité :

Consiste en la rédaction d'une note sur dossier à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales.
Durée : 3 heures ; coefficient 2.

Épreuves d'admission :

1 - Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course. **Coefficient 1.**

2 - La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives. **Préparation : 30 minutes; durée de la séance : 30 minutes; coefficient 3.**
Séance suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger poursuivie d'un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et par des questions devant permettre au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. **Durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.**

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ; pratiques duelles ; jeux et sports collectifs ; activités de pleine nature ; activités aquatiques.

.

Contenu de la préparation 14,5 jours dont 7 en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve de la note sur dossier et entrainements	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2022
PREPARATION (DXP3Q) – EDUCATEUR APS

Nature de l'épreuve du concours externe

Épreuve d'admissibilité :

Consiste à répondre à un ensemble de questions, dont le nombre est compris entre trois et cinq, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales, les règles d'hygiène et de sécurité, notamment en milieu aquatique, et les sciences biologiques et les sciences humaines, et permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser et à présenter des informations de manière organisée **(durée : 3 heures ; coefficient 2)**

Épreuves d'admission :

1 - Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course. **Coefficient 1.**
2 - La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives. **Préparation : 30 minutes; durée de la séance : 30 minutes; coefficient 2.** Suivie d'un entretien avec le jury. **Durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.**

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ; pratiques duelles ; jeux et sports collectifs ; activités de pleine nature ; activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire. Séance suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger poursuivie d'un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et par des questions devant permettre au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.

Contenu de la préparation 13,5 jours dont 6 en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuves de trois à 5 questions à partir d'un dossier et des entrainements	2	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Juillet 2020

CONCOURS prévu en Janvier 2022
PREPARATION (DXP3P) – EDUCATEUR APS

Nature de l'épreuve du concours interne et 3ème voie

Épreuves d'admissibilité :

Consiste en la rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales permettant d'apprécier les capacités du candidat à analyser une situation en relation avec les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois **(durée : 3 heures ; coefficient 2)**

Épreuves d'admission :

1 Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course **Coefficient 1**
2 La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives **Préparation: 30 minutes ; durée de la séance : 30 minutes ; coefficient 3.** Suivie d'un entretien avec le jury **Durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1.**

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ; pratiques duelles ; jeux et sports collectifs ; activités de pleine nature ; activités aquatiques.

Dans l'option retenue, le candidat choisit, par tirage au sort au moment de l'épreuve, le sujet de la séance qu'il est chargé de conduire. Séance suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger poursuivie d'un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et par des questions devant permettre au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement.

Contenu de la préparation 14,5 jours dont 7 en présentiel		
Apprendre en autonomie et accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de la note à partir d'un dossier et des entrainements	3	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées
Juillet 2020

EXAMEN prévu en Janvier 2022

PREPARATION (DXP1U) – EDUCATEUR PRINCIPAL APS 2ème CLASSE

Nature de l'épreuve de l'examen promotion interne :

Épreuve d'admissibilité :

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'une note, assortie de propositions opérationnelles, à partir des éléments d'un dossier portant sur l'organisation des activités physiques et sportives dans les collectivités territoriales **(durée : 3 heures ; coefficient 2)**

Épreuves d'admission :

1 - Une épreuve physique comprenant un parcours de natation et une épreuve de course. **Coefficient 1.**

2 - La conduite d'une séance d'activités physiques et sportives. **Préparation : 30 minutes; durée de la séance : 30 minutes; coefficient 3.**

Séance suivie d'un entretien avec le jury débutant par une analyse, par le candidat, du déroulement de la séance qu'il vient de diriger poursuivie d'un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et par des questions devant permettre au jury d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat ainsi que sa motivation à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois et son aptitude à l'encadrement. **Durée : 30 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2.**

Le candidat choisit, lors de son inscription au concours, l'une des cinq options suivantes : pratiques individuelles et activités au service de l'hygiène et de la santé ; pratiques duelles ; jeux et sports collectifs ; activités de pleine nature ; activités aquatiques.

Contenu de la préparation 15,5 jours dont 8 en présentiel		
Apprendre en autonomie accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'épreuve du rapport avec propositions opérationnelles et entrainements	4	2,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2*	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

*** la deuxième journée est réservée aux agents ayant réussi les épreuves écrites**

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé

Formation groupée en présentiel

Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020

CONCOURS prévu en Mai 2021

PREPARATION (DXP1N) – TECHNICIEN PARAMEDICAL

Nature de l'épreuve du concours sur titres

Spécialités :

- Pédicure-podologue
- Masseur-kinésithérapeute
- Ergothérapeute
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Diététicien
- Technicien de laboratoire médical
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Préparateur en pharmacie hospitalière

Épreuve d'admission :

Consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à travailler, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois (durée : 20 minutes, dont cinq minutes au plus d'exposé).

Contenu de la préparation 9 jours dont 4 en présentiel		
Apprendre en autonomie, accompagnement dans le parcours de formation	1	0,5
Méthodologie de l'entretien avec le jury	2	0,5
Connaissances liées à l'environnement territorial ou en lien avec les épreuves, le métier ou la spécialité	1	4

Légende :

Afin de mieux comprendre cette présentation, voici la définition du pictogramme utilisé



Formation groupée en présentiel



Formation individuelle à distance

Attention : Il appartient à l'agent de vérifier s'il remplit les conditions d'accès au concours ou à l'examen ET de constituer son dossier d'inscription auprès du centre de gestion de son choix, organisateur du concours

Délégation de Midi-Pyrénées

Juillet 2020